



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA MAISON DE LA PREVENTION POINT-
ÉCOUTE JEUNES**

**DÉCISION N° DM-26-006
EN DATE DU 12 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de proposer un « Point écoute jeunes » à destination des jeunes vincennois ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes, association domiciliée au 55 avenue du Maréchal-Joffre à Fontenay-sous-Bois, d'organiser toutes les semaines, au Carré, un « Point écoute jeunes », animé par une psychologue ;

D É C I D E

DE SIGNER un avenant avec la Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes, association domiciliée au 55 avenue du Maréchal-Joffre à Fontenay-sous-Bois, représentée par Madame Martine ANTOINE en sa qualité de présidente, fixant les modalités d'organisation du « Point écoute jeunes » animé par une psychologue, toutes les semaines, au Carré, durant l'année 2026 pour un montant total, net de taxe, de 4 804,51 € ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260112-lmc1H13819H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/01/2026 Date de Publication : 12/01/2026
--